

TICAD Tokyo International Conference
on African Development



Tunisia
2022

Guide Médias

メディアガイド

27-28 Août 2022



République Tunisienne

TICAD Tokyo International Conference
on African Development
Tunisia
2022



تونس
TUNISIA



Table des matières

I- Informations générales sur la Tunisie	5
I.1 Présentation de la Tunisie :.....	5
I.3. Les principaux sites culturels et naturels tunisiens inscrits au patrimoine mondial :.....	6
I.4. Informations pratiques :.....	7
II. Accréditation des médias pour la couverture des travaux de la 8^{ème} Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l’Afrique TICAD 8	8
II.1 Procédures de demandes d’Accréditation :.....	8
II.2 Critères d’accréditation	8
II.3 Badges des Journalistes.....	8
II.4. Le site internet : www.ticad8.tn	9
III- Centre Médias	10
III.1 Prestations au sein du Centre médias	10
III.2 Accueil et transport :.....	11
III.3 Hébergement	11
III.4 Restauration	11
IV.3. Utilisation des équipements de Radiocommunication	12
V. Protocole sanitaire lié à la transmission des Maladies à potentiel épidémique	12
V.1. Présentation	12
V.2. : Autres Facilités Sanitaires pour la TICAD8 et téléphones d’urgence	13
VI- Les Formalités d’entrée en Tunisie	14
VII. Formalités douanières	14
A) Règles générales :	14
B) Devises	14
C) Admissions temporaires.....	14
VIII. Contacts	15

I- Informations générales sur la Tunisie

I.1 Présentation de la Tunisie

Située en Afrique du Nord, la Tunisie est bordée au nord et à l'est par la mer Méditerranée (1298 kilomètres de côtes), à l'ouest par l'Algérie avec 965 km de frontières communes et au sud-est par la Libye avec 459 km de frontières. Elle est séparée de l'Europe par une distance de 140 km au niveau du canal de Sicile.

Population: 11.708.370 (2020)

Superficie : 163.155 km²

I.2 les incontournables de Tunis

● La médina de Tunis

La médina ou la partie ancienne de la ville de Tunis est inscrite sur la liste du patrimoine mondiale de l'Unesco depuis 1979.

Dans la médina, admirez la Grande mosquée Zitouna, du 9e siècle, et les mosquées turques décorées de marbre. Observez aussi les souks centraux, rues couvertes réservées au commerce et à l'artisanat : bijoux, habits traditionnels brodés et chéchias, ces couvre-chefs en feutre rouge typiques de la Tunisie.

● Le centre-ville de Tunis

Au centre-ville de Tunis, les quartiers entourant l'avenue Bourguiba ont leur cachet particulier.

Les quartiers modernes du centre-ville comptent plusieurs centres commerciaux où sont présentes aussi bien les grandes marques internationales que des boutiques de design et de création artisanale.

● Le musée national du Bardo

Le plus important musée de mosaïques du monde se trouve à Tunis, dans l'ancien palais beylical du Bardo, entièrement rénové et agrandi en 2012. Ce musée possède une collection unique d'antiquités romaines auxquelles s'ajoutent des témoignages de toute l'histoire de la Tunisie, depuis l'ancienne Carthage jusqu'à l'époque ottomane.

● Le site archéologique de Carthage

Le site de Carthage est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et mérite une longue visite. L'accumulation de vestiges sur une zone immense permet d'imaginer la cité antique : réservoirs d'eau d'une capacité de 60 millions de litres, gigantesques thermes romains, mode de vie raffiné. Au Musée archéologique de Carthage, on découvrira l'art et les rites religieux de Carthage la punique.

● Le village de Sidi Bou Saïd

Sidi Bou Saïd est un village raffiné à côté de Carthage dont les maisons blanches et bleues se bousculent à flanc de colline, face à la mer.

I.3. Les principaux sites culturels et naturels tunisiens inscrits au patrimoine mondial



L'amphithéâtre romain d'El Djem



Dougga / Thugga



Kairouan



Site archéologique de Carthage



Médina de Tunis



Médina de Sousse



Cité punique de Kerkouane



Parc National d'Ichkeul

I.4. Informations pratiques

- Fuseau Horaire : l'heure locale en Tunisie est l'heure GMT+1
- Monnaie : Dinar tunisien. Cours moyen 1€= 3.080 DT.
- Les cartes de crédit Visa et MasterCard sont acceptées dans de nombreux endroits, en plus des bureaux de change et des distributeurs automatiques des billets.
- La météo : le mois d'Août en Tunisie est caractérisé le plus souvent par un temps ensoleillé et humide, les températures moyennes varient en moyenne entre 36°C le jour et 25° la nuit.
- Electricité : la tension électrique est de 220 volts, seules les fiches bipolaires rondes, techniquement connues sous le nom de type (C, E, F) peuvent être utilisées sinon il faut utiliser un adaptateur.
- Téléphonie nationale et internationale :
- Pour appeler en Tunisie : composer le numéro directement
- Pour appeler la Tunisie depuis l'étranger : 00216- numéro de téléphone
- Pour appeler de la Tunisie vers l'étranger : 00-code pays-numéro de téléphone
- Horaires de travail au sein de l'Administration (horaires de l'été) :
- Du Lundi au Jeudi : de 8h.00 à 14h.30
- Vendredi : de 08h.00 à 13h.30
- Repos hebdomadaire : Samedi et Dimanche
- La plupart des magasins sont ouverts de 09h.00 à 20h.00.
- Internet : la Tunisie dispose d'une bonne couverture, un réseau wifi très haut débit sécurisé et gratuit est disponible au palais des congrès à la salle plénière et aux espaces communs et dans la plupart des établissements hôteliers.

II. Accréditation des médias pour la couverture des travaux de la 8ème Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique TICAD 8

II.1 Procédures de demandes d'Accréditation

- Les professionnels et les représentants des différents médias écrits et audiovisuels qui souhaitent se présenter pour couvrir les activités et travaux de la TICAD 8 doivent remplir une demande d'accréditation par la fenêtre d'inscription désignée sur le site Web de la TICAD 8. : www.ticad8.tn
- Ouverture de l'accréditation le 26 juillet et clôture le 14 août 2022.
- Les formulaires d'accréditation sont disponibles en ligne à l'attention des participants sur le site web officiel www.ticad8.tn dans le menu média qui renvoie directement sur la plateforme accréditation média.
- Un courriel nominatif d'accusé de réception sera généré par la plateforme d'accréditation (ce courriel ne donne pas droit à un badge TICAD8).
- Les demandes d'accréditation sont examinées par l'unité de l'information et de la Communication de la TICAD8 conformément aux critères d'accréditation énoncés dans ce guide. Un courriel de confirmation indiquant l'acceptation de la demande d'accréditation est transmis au demandeur (Pour chaque média il sera octroyé un nombre déterminé d'accréditations).
- Les badges médias seront remis à la presse étrangère à l'arrivée à l'Aéroport international Tunis Carthage (le professionnel des médias est invité à présenter le courriel de validation avec une pièce d'identité)

Observations : Ces mesures ne s'appliquent pas aux professionnels des médias accompagnant les délégations officielles.

II.2 Critères d'accréditation

L'unité de l'information et de la Communication adopte les critères suivants pour examiner les candidatures soumises :

- Conformité à la législation en vigueur pour les médias audiovisuels (Radios et TV).
- Un nombre limité d'accréditations sera octroyé à chaque média (5 par chaîne TV, 3 par Radio et 2 pour les autres formes de médias).

Observations :

- La presse officielle accompagnant les Chefs des délégations est soumise aux procédures spécifiques aux délégations officielles.
- L'unité de l'information et de la Communication de la Conférence est le seul organe habilité à communiquer avec les professionnels des médias.

II.3 Badges des Journalistes

- L'Unité de l'information et de la Communication fournira les badges presse des médias accrédités pour couvrir les activités de la Conférence.

- Les badges de presse permettent au personnel des médias accrédités de se présenter dans le Centre médias et d'utiliser les moyens de transport mis à disposition (des surbadges seront octroyés à un nombre limité de médias pour couvrir le forum économique et la conférence de presse finale).
- Les badges de presse sont délivrés aux professionnels des médias accrédités selon le programme suivant :
 - **Professionnels des médias tunisiens** : les badges de presse leurs sont remis au local du bureau de presse de la Présidence du gouvernement,
 - **Professionnels des médias étrangers** : les badges de presse leurs sont remis au bureau TICAD8 à l'Aéroport international Tunis Carthage.
- Les badges de presse doivent être visibles et portés de manière permanente par les professionnels des médias accrédités.

Le badge presse est personnel et ne peut être utilisé que par la personne accréditée.

II.4. Le site internet : www.ticad8.tn

Le site internet de la Conférence constitue un des outils de communication privilégiés sur lequel figurent le programme quotidien des médias, les communiqués de presse, les allocutions et discours, les documents officiels, les photos **libres de droit**, du photographe hôte et des vidéos des événements officiels.

III- Centre Médias



III. Prestations médias

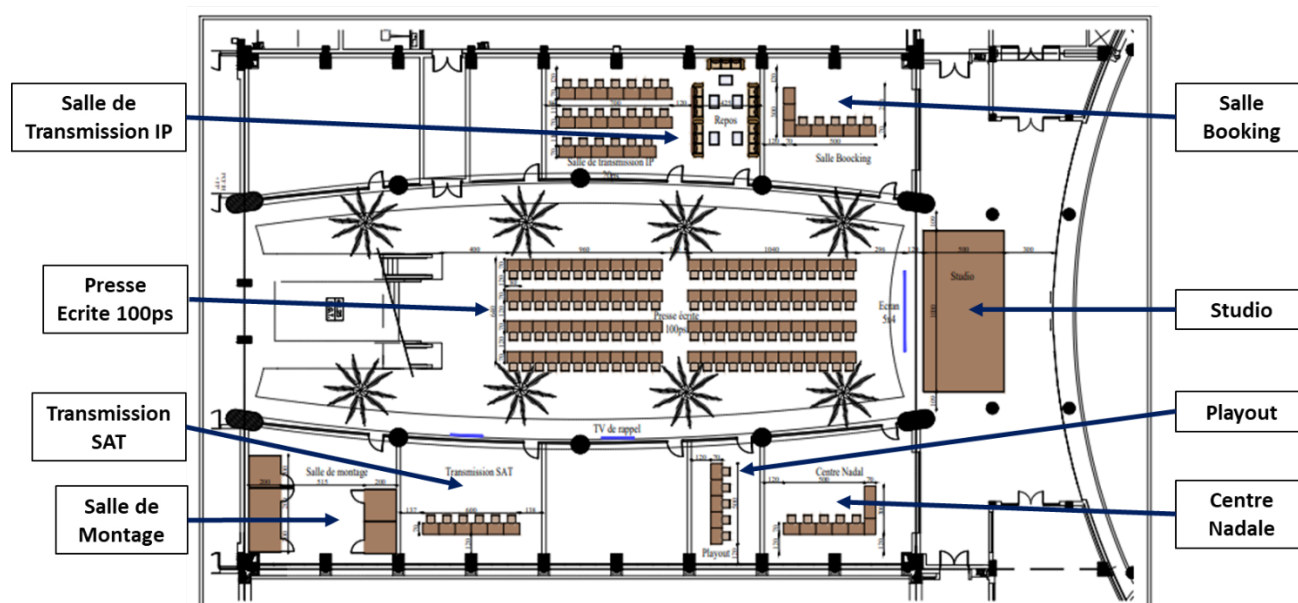
III.1 Prestations au sein du Centre médias

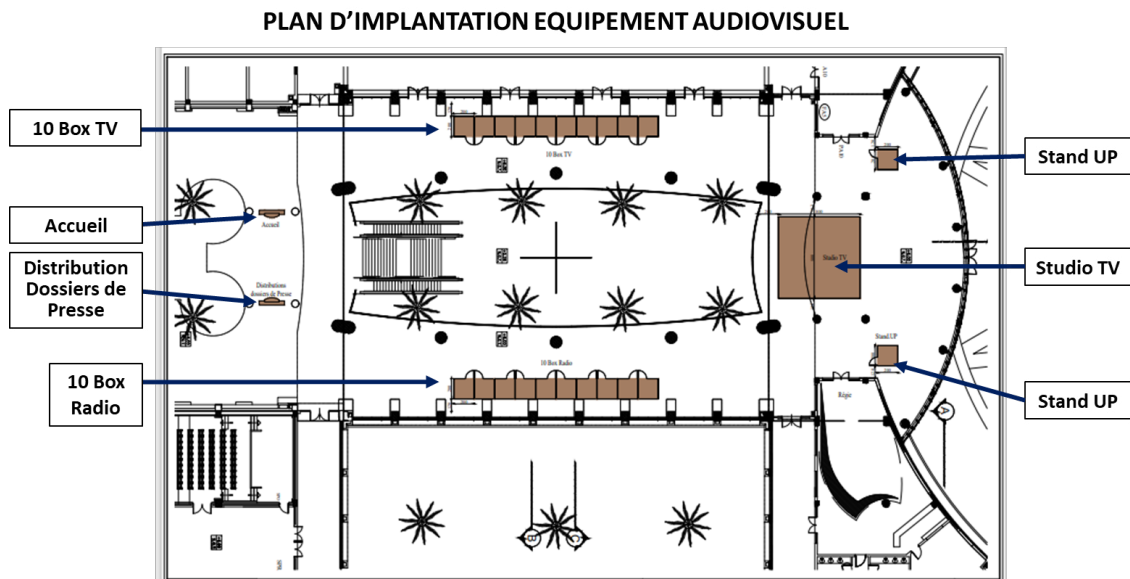
Pour faciliter les tâches de la presse écrite et audiovisuelle, le Comité National d'Organisation aménagera un Centre médias composé de :

- Une salle des conférences de presse,
- Un espace presse écrite doté d'internet câblé et wifi,
- 04 positions stand up équipées,
- 04 salles de montage vidéo équipées,
- 01 salle pour le play out,
- 01 espace de repiquage,
- 02 studios radio,
- Stations de transmission avec support de transmission satellitaire permanent (en bande KU et bande C) ou occasionnel selon booking et transmission IP sur internet,
- Une distribution monitoring pour le canal info interne pour suivre les différents évènements,
- 10 box TV (vanda) 2mx2m avec secteur 220V 50 HZ et signal SDI sur fiches BNC,
- 10 box (vanda) radio avec secteur 220V 50 HZ et signal audio XLR et signal SDI sur fiches BNC,
- Tous les signaux vidéo sont au standard HD 1080-50i,
- Tous les signaux audio sont au standard AES/ANALOGIQUE,
- Le secteur est 220v -50hz avec des prises normes françaises 2P+T.

- Les photos et les passages vidéos relatifs aux différentes activités de la conférence seront disponibles sur le site officiel www.ticad8.tn.
- Le Centre médias transmettra les vidéos se rapportant aux différentes activités de la Conférence en directe par satellite en bande KU et en bande C ainsi que sur internet (les paramètres de transmission sont disponibles sur le site officiel de la Conférence-rubrique médias).

PLAN D'ENSEMBLE DU CENTRE MEDIA





III.2 Accueil et transport

- Un bureau de renseignements sera mis en place à l'Aéroport International Tunis Carthage pour assister et orienter les professionnels des médias en cas de besoin.
- Un service de navettes de bus « Presse » seront disponibles du 22 au 30 Août 2022 pour assurer le transport des professionnels des médias à partir de l'Aéroport International Tunis Carthage et des lieux d'hébergement vers le Centre médias.

III.3 Hébergement

Les professionnels des médias accrédités doivent réserver individuellement et à leur frais les chambres d'hôtels pendant la période de la Conférence, parmi la liste des hôtels sélectionnés ci-après :

	Adresse	E-mail	Catégorie
Hôtel Africa El Mouradi;	50, avenue Habib Bourguiba Tunis	https://www.elmouradi.com/cr2.resa/ui/aba/hotel_detail.aspx?id=722&user=869&iling=1&curr=1	4 *
Hôtel NOVOTEL- Mohamed v;	44, Avenue Mohamed V, Tunis 1002	https://all.accor.com/hotel/6145/index.fr.shtml	4 *
Hôtel El Mouradi Gammarth;	BP 597 Les côtes de Carthage Gammarth, La Marsa, 2070 Gammarth	https://www.elmouradi.com/cr2.resa/ui/aba/hotel-descriptif-El%20Mouradi%20Gammarth-Gammarth-Tunisie-751-869-1-1-showdate0.aspx	4 *
Hôtel Carlton Tunis;	31, Avenue Habib Bourguiba, Tunis	https://www.hotelcarlontunis.com/fr/	4 *
Hôtel Excel Tunis;	35 Avenue Habib Bourguiba 1001 Bab El Bhar Tunis	excelhotels@planet.tn	3 *
Hôtel Golden Tulip El Mechtel Tunis;	Avenue Ouled Haffouz El Omrane 1005 Tunis	https://el-mechtel.goldentulip.com/fr-fr/	4 *
Hotel Le diplomate;	44 Avenue Hédi Chaker, Tunis, Tunis	https://www.diplomat-hotel-tunis.com/fr/	4 *

III.4 Restauration

Les professionnels des médias disposent à la Cité de la Culture d'un restaurant et deux (02) cafés (payant). Par ailleurs deux (02) pauses café sont offerts chaque jour par les organisateurs sous forme de buffet (10.00-11.00 et 15.00-16.00).

IV. Utilisation des équipements de Radiocommunication

Les médias, souhaitant utiliser des appareils de radiocommunication de micros et de cameras sans fil ou tout autre moyen de télécommunication durant la Conférence doivent, au préalable, obtenir l'autorisation d'emprunter les fréquences radios demandées.

Pour ce faire, il est nécessaire de remplir les formulaires via la plateforme d'accréditation au plus tard 07 jours avant l'arrivée.

Les médias qui fournissent des stations terriennes mobiles D-SNG sont invités à adresser une demande à la Haute autorité Indépendante de la communication Audiovisuelle HAICA et payer l'ANF pour l'utilisation temporaire de la station sur le sol tunisien. Un imprimé électronique est disponible à cet effet dans la rubrique accréditation du site de la Conférence (www.ticad8.tn)

V. Protocole sanitaire lié à la transmission des Maladies à potentiel épidémique

V.1. Présentation

Un protocole sanitaire sera mis en place pour garantir le bon déroulement de l'événement et préserver la santé et le bien-être de tous les participants. Ce protocole sanitaire sera modifié en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique dans le monde et en Tunisie.

Ce protocole sanitaire comprend deux volets de mesures :

- Mesures générales de prévention dans les différents sites de l'évènement,
- Mesures spécifiques de lutte contre la transmission du COVID-19.

A. Mesures générales :

- Respect de la distanciation physique ;
- Obligation de port de masque ;
- Généralisation des distributeurs de gel hydro alcoolique dans les espaces, Aération des locaux, Nettoyage et désinfection des locaux dédiés aux manifestations de la conférence,
- Affichage et rappel des gestes barrières aux participants.

B. Mesures spécifiques :

1/ Conditions de participation à l'évènement

- Obligation de présentation du passeport de vaccination contre la COVID-19 (minimum deux doses).
- Obligation de présentation d'un test PCR négatif à la Covid-19, réalisé moins de 48 h avant l'embarquement, ou bien un TDR- Ag négatif à la covid-19, réalisé moins de 24 h avant l'embarquement pour les non vaccinés.
- Recommandation pour contracter une assistance- Médicale-voyage.

2/ Arrivée à l'aéroport

- Passage des participants par le desk d'accueil des invités de l'évènement pour faciliter les procédures de contrôle sanitaire.
- Présenter le passeport de vaccination OU le Test au covid-19 négatif à la demande.

3/ Sur les sites des travaux

- Obligation de présentation du passeport de vaccination contre la COVID-19.
- Test covid (TDR-Ag) quotidien à l'enregistrement et mise de bracelet sanitaire.
- Aération, nettoyage et désinfection des salles des travaux de façon périodique.
- Pour les participants qui seront testés positifs au Covid, des espaces pour l'isolement sont prévus sur les sites des travaux et des moyens de transport sanitaire dédiés les dirigeront vers leur lieux d'hébergement ou ils passeront une période de 05 jours de confinement obligatoire dans leur chambre d'hôtel. En cas de complication ils seront transférés à l'un des centres hospitaliers conformément à la procédure citée dans le chapitre V.2.2 (prise en charge par leur assurance voyage).

Liens utiles

- <http://www.santetunisie.rns.tn/fr/>

(Situation épidémiologique et mesures générales de prévention prises par le comité national de lutte contre le coronavirus)

- <https://onmne.tn>

(Situation épidémiologique et mesures générales de prévention prises par le comité national de lutte contre le coronavirus)

- <http://www.tourisme.gov.tn/fileadmin/PSTT/PSTT-SYNTHESE.pdf>

(Le protocole sanitaire du Ministère tourisme)

V.2. : Autres Facilités Sanitaires pour la TICAD8 et téléphones d'urgence

Tunis dispose de centres hospitaliers où les invités et les participants à la 8ème édition de la Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique TICAD8 peuvent recevoir des soins, en cas de besoin. Des centres médicaux fixes et un service d'ambulances seront installés pour couvrir tous les sites des travaux et les principaux hôtels d'hébergement 24h sur 24 h (selon le protocole de la couverture sanitaire en vigueur).

Pour les invités et les participants qui sont sous traitement médical, ils sont tenus de ramener avec eux leurs traitements avec une ordonnance médicale en cas de besoin de renouvellement.

Les participants sont responsables de tous les frais liés à l'utilisation des services de santé (à l'exception des soins d'urgence fournis sur les sites de l'évènement). En outre, il est fortement recommandé à tous les délégués étrangers de souscrire à une assurance médicale internationale auprès d'une compagnie d'assurance réputée. Cette couverture d'assurance doit prendre effet dès qu'ils quittent leur pays d'origine ou leur pays de résidence. Il doit inclure un traitement médical à Tunis, une évacuation sanitaire et un traitement hors de Tunisie et un rapatriement vers le pays de résidence si nécessaire.

Téléphones d'urgence :

Police touristique : tél. 197

Urgence médicale : tél. 190

Protection Civile : tél. 198.

VI. Les Formalités d'entrée en Tunisie

Tout ressortissant étranger qui entre en Tunisie doit être titulaire d'un passeport valable au moins six mois avant la date d'entrée et d'un visa lorsque cela est requis. Pour les pays ayant des services consulaires tunisiens sur leur territoire, il est recommandé d'effectuer les formalités sur place au plus tard 20 jours avant le début du voyage.

Pour les délégués ressortissants des pays où il n'y a pas de représentation diplomatique ou consulaire tunisienne sur leur territoire et en cas de difficultés de déplacement au siège d'une représentation diplomatique tunisienne couvrant le pays du requérant, il sera possible de leur délivrer un visa d'entrée à leur arrivée en Tunisie.

A cet effet, une attestation sera délivrée par l'ambassade tunisienne qui couvre le pays concerné confirmant l'octroi des visas aux membres de la délégation à leur arrivée en Tunisie.

Cette attestation ne garantit pas, pour autant, son acceptation par les compagnies aériennes et les autorités compétentes des pays de provenance et ceux de transit.

Par ailleurs, et afin d'accélérer les procédures et faciliter la réception des dossiers de demandes de visas pour la Tunisie, une adresse courriel a été dédiée à cet effet : dfc1@interieur.gov.tn

VII. Formalités douanières

Pour les arrivées :

A) Règles générales

Les effets personnels sont admis sans aucune formalité et sans paiement des droits et taxes.

Pour toute autre opération, il y a lieu de se référer aux liens suivants :

- Lien portant sur les biens interdits à l'import et les objets soumis à des autorisations spéciales : <https://www.douane.gov.tn/avez-vous-quelque-chose-a-declarer/>
- Lien portant sur les animaux de compagnie : <https://www.douane.gov.tn/animaux-de-compagnie/>
- Lien portant sur la quantité admise du tabac et des boissons alcoolisées <https://www.douane.gov.tn/tabac-et-boissons-alcoolisees/>

B) Devises

Toute opération d'importation ou d'exportation de devises dont la valeur est supérieure ou égale à l'équivalent de 20000 dinars tunisiens doit à l'entrée, à la sortie et lors d'opération de transit, faire l'objet d'une déclaration de devises aux services des douanes.

Les voyageurs non-résidents (en Tunisie) ne peuvent réexporter la contrevaletur d'un montant supérieur à 5000 dinars tunisiens des devises en billets de banques qu'ils ont importées qu'après avoir rempli à l'entrée du territoire tunisien, une déclaration d'importation des devises en leur possession dûment visée par les services des douanes.

C) Admissions temporaires

Importations d'objets dans le cadre de la Conférence : Les délégations qui sont amenées à importer temporairement des marchandises à caractère officiel dans le cadre de la Conférence (objets d'exposition...) sont tenus de prendre contact en amont avec leur ambassade au plus tard un mois avant le début du Sommet.

Les personnes physiques non résidentes de nationalité étrangère, dont la durée de séjour en Tunisie n'a pas dépassé 3 mois, bénéficient du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre de leurs acquisitions sur le marché local, à condition que, la restitution du montant de la TVA s'effectue par virement bancaire.

Des indications détaillées concernant la législation douanière en vigueur sont disponibles sur le site de la Direction Générale des douanes www.douane.gov.tn ainsi que l'application mobile [smart traveller](#).

VIII. Contacts

Site Web de la Conférence : www.ticad8.tn

Qualité	Prénom / Nom	Téléphone (+216)	Courrier électronique
Président de l'Unité de l'Information et de la Communication	M. Houcem Mzoughi	-	houcem.mzoughi@ticad8.tn
Coordinateur Général presse	M. Mohamed Trabelsi	-	mohamed.trabelsi@ticad8.tn
Accréditation	M. Mokhtar Kalai	-	accreditation@ticad8.tn
	Mme Sonia Memmich	93 57 72 70	sonia.memmich@ticad8.tn
	Mme Nessiba Ben Rhima		nessiba.benrhima@ticad8.tn
	Mme Henda Ltaifi	92 63 24 53	henda.ltaifi@ticad8.tn
Coordinateur Général technique du Centre Médias	M. Dhaker Baccouch	98 30 73 30	baccouch.dhaker@ticad8.tn
Santé, service médical	Dr Henda Chebbi	98 46 88 39	henda.chebbi@ticad8.tn
Agence Nationale des Fréquences (ANF)	M. Bilel Ben zid	99 28 07 89	Bilel.benzid@ticad8.tn



8^{ème} Conférence Internationale de Tokyo
pour le développement de l'Afrique (TICAD 8)
27-28 Aout 2022



تونس 2022

